

Au cours d'entretiens et de réunions, un certain nombre d'entre vous m'ont fait part de leur inquiétude concernant les actes "d'incivilité" répétés et surtout de la croissance de la délinquance. Indéniablement, ces réflexions sont nourries par l'actualité nationale qui, régulièrement, relate des faits délictueux dont la gravité dépasse parfois l'entendement. Ces actes sont commis par des adolescents de plus en plus jeunes. Notre société, dans toutes ses composantes, doit s'interroger sur les raisons qui ont entraîné chez certains de ces jeunes les pertes de repères et d'identité. Que ce soient les parents, les élus ou l'Etat, chacun doit se repositionner par rapport aux missions qui sont les siennes. Il faut laisser ou redonner aux parents la place centrale qui leur revient dans leur rôle d'éducateurs. Laissons aux élus de proximité la responsabilité des actions de prévention, cadre qui me semble le plus approprié pour prévenir mais aussi pour promouvoir les initiatives valorisantes. Exigeons de l'Etat que dans ce domaine, il remplisse avec célérité ses missions premières que sont la sécurité et la justice. Il doit être garanti à chacun d'entre nous, plus particulièrement aux plus faibles et aux plus vulnérables, ce droit fondamentale à la sécurité.

Une structure unique dans l'agglomération

Lors du Conseil Municipal du 8 novembre dernier, nous avons entériné la construction d'une salle de gymnastique. Ce projet s'inscrit dans notre programme qui consiste à donner à notre ville les équipements publics nécessaires à son



Pascal LANDREAT
Maire
Vice-président de la CAT

développement. Cette structure sera réalisée dans le prolongement du COSEC, à proximité du collège, et en facilitera son utilisation la journée par les collégiens. Répondant aux normes de la Fédération Française de Gymnastique, cet équipement sera unique dans l'agglomération. Pour toutes ces raisons, nous avons pu obtenir un plan de financement très intéressant pour la commune. Le Conseil Général et la Communauté de l'Agglomération Troyenne apportent une contribution financière importante qui permet à la ville de préserver ses capacités d'investissement.

Collecte sélective, une réussite

Mise en place le 1^{er} janvier dernier, la collecte sélective à Pont-Sainte-Marie se déroule dans de bonnes conditions. Les premiers chiffres recueillis par notre prestataire nous place, après seulement un mois de mise en service, dans la moyenne des chiffres nationaux. Cette réussite s'explique, tout d'abord, par la mise en place d'une campagne de communication et de sensibilisation par nos trois ambassadeurs de tri, dont le travail a été remarquable. Ensuite, chacun d'entre vous s'est impliqué dans les gestes quotidiens du tri. Cette action est complétée depuis quelques jours par l'installation de conteneurs pour le verre et le papier. Ils sont les compléments indispensables à la mise en place d'une véritable politique de valorisation de nos déchets.

L'éducation, la sécurité et l'environnement, sont des enjeux électoraux fortement médiatisés aujourd'hui. Par le changement de notre mode de vie quotidien, le travail et les projets conduits par vos élus, tous ces secteurs se trouvent au coeur de notre ville dont vous êtes les acteurs essentiels.

S'intéresser aux enjeux collectifs, c'est aussi favoriser l'épanouissement de chacun.

Pascal Landreat

SOMMAIRE

- p 2 Urbanisme**
 - création d'un colombarium
 - réfection de trottoirs
- p 3 Environnement**
 - les Pontois sensibilisés au tri sélectif
- p 4 Social**
 - une nouvelle prestation pour les personnes âgées
- p 5 Sécurité**
 - un corps unique de sapeurs pompiers
- p 6 Urbanisme**
 - révision du POS
- p 7 Consommation**
 - quelle eau consommons nous dans notre commune ?
- p 8 CAT**
 - aménagement de la Vallée de la Seine
- p 9 Histoire**
 - le XIV^{ème} siècle
- p 10 Agenda**
 - au programme du 2^{ème} trimestre
- p 11 Dossier**
 - les commerçants, artisans et industriels de la commune (1^{ère} partie)
- p 15 Actualité**
 - les ballons de la générosité
 - des jouets pour les enfants
 - le parcours du coeur 2002
 - le Comité d'Entente des Anciens Combattants
 - un nouveau directeur au Centre Social Debussy
 - soirées pyjama
 - photo de classe
 - un nouveau chef de projet pour la mairie
 - carnaval tout en couleurs
 - les ados s'impliquent dans la vie de leur commune
 - installation d'un Comité pour l'Environnement
- p 21 Juridique**
 - les chiens dangereux
- p 22 Pratique**
- p 23 Conseil municipal**
- p 24 Etat civil**

Création d'un columbarium dans notre cimetière

Respectueuse de la volonté de certains habitants et sensible à leur souhait, la municipalité décide la construction d'un columbarium

Pour répondre à une attente en constante augmentation, un espace cinéraire va être aménagé dans l'enceinte du cimetière communal. Il pourra être utilisé par les

familles de Pont-Sainte-Marie et de Lavau. Cet espace sera composé d'un columbarium pyramide qui abritera une case commune et onze cases d'une capacité de trois urnes. Deux columbariums "florica courbes" de neuf cases et une stèle gravée "Jardin des souvenirs" prendront également place dans cet espace. Des bancs installés sur le site, agrémenté d'arbustes, permettront aux familles de se recueillir.

Les travaux, d'un montant total de 35 000 euros, devraient être engagés très prochainement.



Projet définitif de columbarium proposé par la société Granimond

Réfection de trottoirs et amélioration de l'éclairage public

La municipalité vient d'engager un programme d'amélioration de l'éclairage public et un chantier de réfection des trottoirs de la zone industrielle Marc Verdier

Depuis de nombreuses années, les commerçants et artisans de la zone industrielle Marc Verdier et Claude Chappe, demandent une réfection de leurs trottoirs. Leur principale préoccupation est, en effet, d'accueillir leurs clients dans les meilleures conditions possibles. La municipalité a donc décidé l'aménagement des trottoirs des rues Claude Chappe et Marc Verdier (jusqu'à la rue Jean Jaurès côté gauche). Ces travaux, en cours de réalisation, consistent à

terrasser les trottoirs, à y déposer une couche de fondation en concassés et à appliquer un enrobé à chaud. Les bordures endommagées seront ensuite remplacées et les regards seront mis à niveau.

Parallèlement, l'éclairage public des rues des Mésanges, des Fauvettes, des Bergeronnettes, des Chardonnerets, place des Pinsons et ruelle du Gué va être amélioré. De nouveaux candélabres en acier thermo-laqué de 7 mètres vont remplacer les actuels mâts et luminaires boules.



Les Pontois sensibilisés au tri sélectif

Trier les déchets s'inscrit dans notre quotidien depuis le 1^{er} janvier 2002.

Petit à petit, nous oeuvrons en faveur de la protection de notre environnement

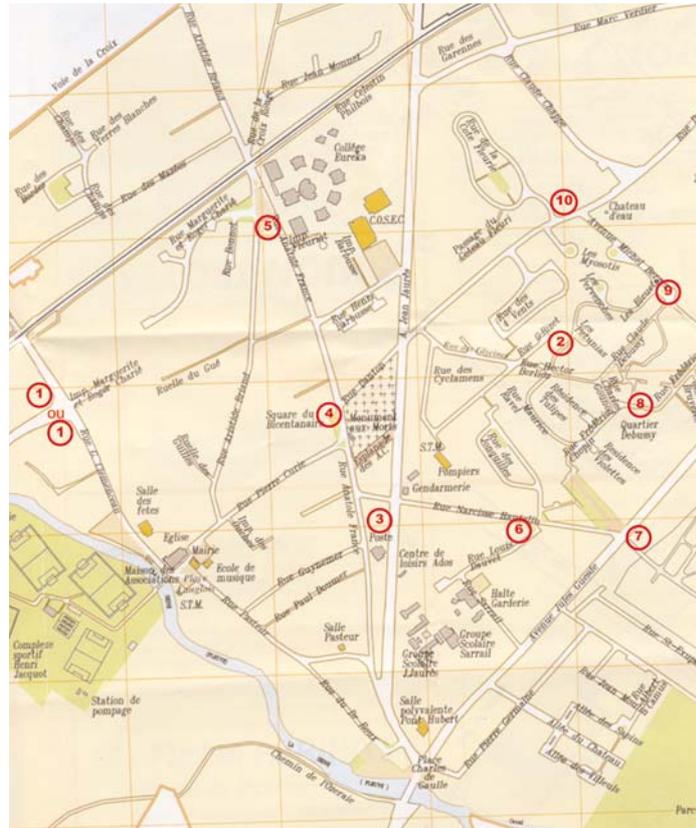
La loi du 13 juillet 1992 impose aux collectivités la mise en place du tri sélectif avant le 1^{er} juillet 2002. Des démarches ont été rapidement engagées par la municipalité afin de mettre en place ce dispositif, pour le début de cette année, et d'obtenir ainsi l'attribution de subventions. La mise en oeuvre de la collecte sélective s'est déroulée en deux phases. Tout d'abord, une phase d'information et de sensibilisation auprès des résidents, avec l'intervention de trois ambassadeurs de tri. Ensuite, une phase de distribution de sacs transparents et de conteneurs. Parallèlement, les ambassadeurs ont remis à chacun une plaquette explicative. A ce jour, le bilan des collectes effectuées par les habitants de notre commune se révèle positif. " Si on réalise une projection sur l'année 2002, nous sommes dans la moyenne supérieure. Il faut persévérer dans cette voie. Plus nous trierons correctement, plus notre cadre de vie s'améliorera tout en allégeant le budget municipal" a expliqué Pascal LANDREAT, lors de la réunion publique du 20 février dernier.

Améliorer le fonctionnement de la déchetterie

Conjointement à la collecte habituelle des ordures ménagères et à la collecte sélective, la commune dispose d'une déchetterie (il en existe quatre sur l'agglomération) qui permet de collecter les déchets verts, les monstres (appareils électroménagers usagés...) ou les gravats. Cette déchetterie va faire l'objet d'améliorations avec l'aménagement d'un espace supplémentaire pour les déchets verts. De même, les bennes seront dorénavant vidées tous les samedis après midi et les horaires d'ouverture du site seront modifiés afin de répondre aux demandes des utilisateurs.

10 points d'apport volontaires en plus

Autre amélioration notable, la municipalité implante



Localisation des 10 points d'apports volontaires supplémentaires

dix points d'apports volontaires supplémentaires, situés à des endroits stratégiques de la ville, à proximité de la voirie. Ces collecteurs insonorisés sont mis à votre disposition sur la voie publique. Ils recueillent, d'une part les journaux, magazines et papiers, et, d'autre part, le verre. Les plates-formes qui supportent les points d'apports volontaires ne seront pas créées dans l'immédiat. Le coût financier étant élevé, une période d'essai permettra de juger de la pertinence de leur implantation et autorisera leur déplacement éventuel.

Tout est donc mis en oeuvre à Pont-Sainte-Marie pour valoriser au mieux les déchets. Quotidiennement, simplement et avec de la bonne volonté, chacun de nous peut contribuer à protéger notre environnement.

Jours de collecte

Mardi et vendredi matin
collecte des ordures ménagères

Mercredi matin
collecte des emballages recyclables

Il est demandé de sortir les poubelles la veille du ramassage

Une nouvelle prestation pour les personnes âgées

Près de 800 000 personnes de plus de 60 ans sont confrontées à des situations de perte d'autonomie

L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) permet de renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Elle leur permet de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Elle remplace ainsi l'actuelle prestation spécifique dépendance (PSD), qui répondait de manière trop partielle et inégale aux besoins.

A quoi sert l'APA ?

L'APA permet aux personnes de 60 ans et plus de financer une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de leur vie quotidienne ou pour celles qui en ont besoin, de bénéficier d'une surveillance régulière à domicile ou en établissement. L'APA peut vous faciliter la vie et vous aider à mieux vivre chez vous ou dans votre établissement.

Les conditions d'attribution

- être français ou de nationalité étrangère sous conditions de régularité du séjour
- être âgé de 60 ans au moins
- présenter un degré de perte d'autonomie qui sera évalué à partir d'un certificat médical émanant de votre médecin traitant
- accepter d'établir un plan d'aide prévoyant les différents services à mettre en oeuvre pour faciliter votre maintien à domicile

Comment est déterminé le montant de l'APA ?

L'APA n'est pas soumise à condition de ressources mais son montant tient compte de vos revenus. Celui-

ci est fixé par l'équipe médico-sociale en fonction des besoins individuels du bénéficiaire et de son degré d'autonomie. Dans la limite de ce montant, l'équipe détermine le plan d'aide. Si vos ressources dépassent un certain plafond, vous devrez obligatoirement participer financièrement à ce plan d'aide.



Comment doit être utilisée l'APA ?

- pour les bénéficiaires à domicile : à la couverture des dépenses de toute nature relevant du plan d'aide élaboré par l'équipe médico-sociale
- pour les bénéficiaires en établissement d'hébergement : à la prise en charge partielle du tarif dépendance de l'établissement

Comment est versée l'APA ?

L'allocation est versée mensuellement, directement au bénéficiaire (ou à son représentant légal) ou à l'établissement d'hébergement

Quelles sont les obligations du bénéficiaire ?

A la demande du Conseil Général (DIDAMS), le bénéficiaire doit fournir les justificatifs d'utilisation

de l'aide. Il doit respecter les modalités d'utilisation fixées par le plan d'aide.

Quelle est la procédure à suivre pour bénéficier de l'APA ?

- constituer un dossier de demande d'aide, en fournissant renseignements administratifs et pièces justificatives demandées
- faire établir un certificat médical par votre médecin traitant
- recevoir à votre domicile la visite d'un membre de l'équipe médico sociale afin de procéder à l'évaluation de la dépendance et de déterminer vos besoins d'aide

Où en faire la demande ?

Auprès du service social de la mairie de la commune de résidence ou dans l'établissement d'hébergement, mais également auprès des services de maintien à domicile, des services sociaux des caisses de retraite et du Conseil Général (DIDAMS).

Quels sont les délais d'attribution ?

La décision d'attribution ou non de l'APA est prise dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle le dossier est constitué. Le versement de l'APA est dû à compter de la date à laquelle le dossier est déclaré recevable.

Le versement de l'APA ne donne pas lieu à une récupération sur succession ou donation

Pour tous renseignements complémentaires, contacter

le service social de la mairie au **03 25 81 20 54**
le numéro vert APA (appel gratuit) au **0 800 272 272**
la cellule APA à la DIDAMS au **03 25 42 49 99**

Un corps unique de sapeurs pompiers dans l'agglomération

La nouvelle organisation départementale des services d'incendie et de secours se met progressivement en place. Elle marque une évolution qui s'inscrit dans le sens de l'histoire

Depuis 10 ans, l'Aube a pris la dimension de cette modernisation. Plan d'équipement, formation des sapeurs-pompiers, protection sociale des volontaires, coordination opérationnelle départementale sont autant de projets qui ont vu le jour et qui donnent aujourd'hui un sens à une organisation départementale.

En 1996, le Parlement a adopté une loi impulsant un regroupement des principaux corps de sapeurs-pompiers communaux au sein d'un établissement public, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S), et d'un unique corps départemental. Elle vise la mise en commun des ressources humaines,

financières et matérielles ayant pour objectif d'assurer une meilleure répartition des secours et une sécurité identique pour tous.

Par étape, cette évolution est devenue réalité dans l'Aube. Début 2002, notre CPI sera intégré au SDIS avec les autres Centres de Premières Interventions. Une délibération a été prise dans ce sens, lors du Conseil Municipal du 29 novembre 2001.

Assurer une sécurité identique pour tous

En parallèle à cette nouvelle organisation, le SDIS regroupera, dès la fin du 1^{er} trimestre 2002, sur un seul et même site (au lieu de deux aujourd'hui) le centre de traitement des alertes permettant ainsi une réponse de secours harmonisée et rationnelle, sur l'ensemble du territoire départemental. Grâce à l'outil informatique, l'ensemble des centres, dont le CPI de Pont-Sainte-Marie, sera alerté dans les secondes suivant l'appel. Sur le plan décisionnel, le SDIS est géré par un Conseil d'Administration composé de conseillers généraux et de maires dont des élus de la Communauté de l'Agglomération Troyenne.

Cette rénovation de l'organisation, alliant modernisation et



Les Sapeurs-Pompiers de Pont-Sainte-Marie en manoeuvre

rationalisation mais aussi respect des solidarités de proximité, permet aux services d'incendie et de secours de s'adapter à l'évolution des risques de notre société, tout en pérennisant l'implication des sapeurs-pompiers volontaires au coeur du dispositif. Administrés sur le plan départemental, les Sapeurs-Pompiers de Pont-Sainte-Marie se voient confortés comme premier maillon de la chaîne des secours à la disposition des Pontois.

La relève pour demain

La section des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Aube existe depuis quelques années. Elle accueille près de 240 jeunes âgés de 11 à 18 ans.

L'école des Jeunes Sapeurs Pompiers de Pont-Sainte-Marie a été créée, quant à elle, en 1993 (association loi 1901) et forme les jeunes au métier de sapeur pompier professionnel ou volontaire. Elle dispense une formation pour des emplois tels que la gendarmerie, les services de santé, les sociétés de gardiennage... Elle accueille actuellement 20 garçons et filles.

Depuis sa création, cette école a déjà formé plus d'une cinquantaine de jeunes. La plupart ont intégré le corps de sapeurs pompiers volontaires.

Ecole des JSP

Fonctionne de septembre à juillet
tous les samedis,
instructions de 13 h 45 à 17 h 30
tous les dimanches,
sport et piscine, de 8 h à 10 h,

Les chiffres

Dès mai 2002, le SDIS sera gestionnaire de :

- 118 sapeurs-pompiers professionnels
- 900 volontaires
- 15 agents administratifs et techniques
- 200 véhicules
- 37 casernes soit 30 000 m² de locaux

Il supervisera et coordonnera également l'action des 270 CPI gérés par autant de communes du département

Numéro de secours

18 et 112 (numéro

européen d'appel de secours)

Révision du plan d'occupation des sols

Une réflexion sur le Plan d'Occupation des Sols est actuellement en cours afin d'assurer un développement harmonieux de notre commune

La mise en place des futurs projets municipaux concernant l'urbanisme n'est plus compatible avec le Plan d'Occupation des sols actuels. En effet, celui-ci ne répond plus aux besoins de la commune en matière d'aménagement, de développement et de protection de l'environnement et du patrimoine bâti.

Afin d'engager une révision qui permettra de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U), le conseil municipal a voté la révision du plan d'occupation des sols le 28 février dernier.

Mieux protéger les espaces bâtis et non bâtis

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace le POS, a plusieurs objectifs. D'une part, une maîtrise de l'urbanisation et de l'étalement urbain qui répondra aussi aux besoins communaux en matière d'habitat, d'activité économique et d'équipements collectifs. Ensuite, le souci de protéger le patrimoine naturel et bâti, de préserver l'environnement et le cadre de vie. Enfin, une réflexion est menée sur l'amélioration de la circulation sur l'ensemble de la commune.

En vue de l'élaboration de ces projets, la nouvelle législation impose à la collectivité une concertation avec les habitants et les associations locales.

Le paysage urbain de la commune sera réorganisé



Aujourd'hui, le Camp du Moulinet est en friche



Le Camp du Moulinet ou CM 69 est l'un des dossiers majeurs de la révision du POS. Actuellement zone militaire, la ville vient de s'en porter acquéreuse auprès de l'Etat. Ses 10 hectares permettront l'aménagement d'une zone d'habitat d'une centaine de parcelles constructibles en accession à la propriété ou en location. Grâce à la révision du POS, cet aménagement pourra se réaliser en toute cohérence

Cette concertation s'organise, d'une part, par le biais de la mise en place, du 7 mars au 20 avril 2002, d'une boîte à idées à la mairie. D'autre part, des réunions publiques sont programmées afin de présenter les projets d'aménagement et de permettre à chacun de s'exprimer sur l'évolution urbaine de la commune dans les prochaines années.

Les membres de la commission chargée du plan d'occupation des sols et du plan local d'urbanisme

Claude ARTELESA
André BOUCHERAT
Michel FOURTEMBERG
Frédy MERCY
Jean-Claude TOURNOIS
Gérard GRASSET
Gérard WILNER

Quelle eau consommons nous dans notre commune ?

Chaque année, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Aube effectue un contrôle sanitaire de la qualité de l'eau de notre commune. Voici les résultats

Nitrates

Ces éléments proviennent principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domes-

tiques. La teneur en nitrates ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre. La moyenne relevée dans notre commune est de 23 mg/litre.

Diagnostic : bonne qualité

Pesticides

Ces substances chimiques sont principalement utilisées en traitements agricoles. La teneur en pesticides ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

Diagnostic : bonne qualité

Bactériologie

Il s'agit de rechercher des micro organismes révélateurs d'une

contamination des eaux

Diagnostic : bonne qualité

Dureté

La dureté de l'eau est définie en fonction de sa teneur en calcium et en magnésium. La dureté minimale est 15° français. La dureté dans votre commune est de 28,03 °.

Diagnostic: eau moyennement dure

Conclusion

Nous consommons de l'eau de bonne qualité à Pont-Sainte-Marie

Quelques conseils

La teneur en fluor de l'eau est inférieure à 0,5 milligramme par litre. Un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.

Dans les habitats anciens, équipés de tuyaux en plomb, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer, lorsqu'elle a séjourné quelques heures dans les canalisations.

Après quelques jours d'absence, l'eau peut avoir stagné dans les canalisations. Laissez la s'écouler un instant avant de la boire.

Le chlore dans l'eau peut lui donner un goût désagréable mais permet de se protéger d'une contamination bactériologique.

Une eau dure tend à entartrer les appareils électroménagers, les chauffe-eau, les canalisations, mais vous apporte une partie des sels minéraux nécessaires à votre organisme.

Les eaux délivrées au robinet des habitants de l'Aube proviennent uniquement de nappes en profondeur.

Plus d'infos

Ce bilan a été établi à partir des 1 610 prélèvements réalisés en 2001 sur l'ensemble du département par les services de la DDASS de l'Aube. Lorsqu'un résultat est non conforme, un nouveau prélèvement est réalisé.

Les résultats d'analyse du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de la commune où ils doivent être affichés.

De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé sur la qualité de l'eau distribuée dans tout le département.

Si la couleur ou la saveur de votre eau change ou vous paraît suspecte, informez votre distributeur. Ses références figurent sur votre facture d'eau.



Il était une fois Pont-Sainte-Marie Le XIV^{ème} siècle

En cette fin du Moyen Age,
des gens célèbres et importants
vivent à PONT-SAINTE-MARIE
au XIV^{ème} siècle

Ainsi le personnage de Jehan CHARUEL, couvreur de Pont-Sainte-Marie en 1370. On l'apprend lorsque le 25 août 1370 décède "en son hôtel de la Montée Saint Pierre", hôtel situé tout à côté de la Cathédrale et du Palais Episcopal, l'évêque de Troyes Henri de Poitiers (évêque de 1353 à 1370). C'est un grand seigneur, cinquième fils du Comte de Die. C'est aussi un homme d'action. Il n'hésite pas à défendre les armes à la main de la région face aux bandes armées qui profitaient de la guerre

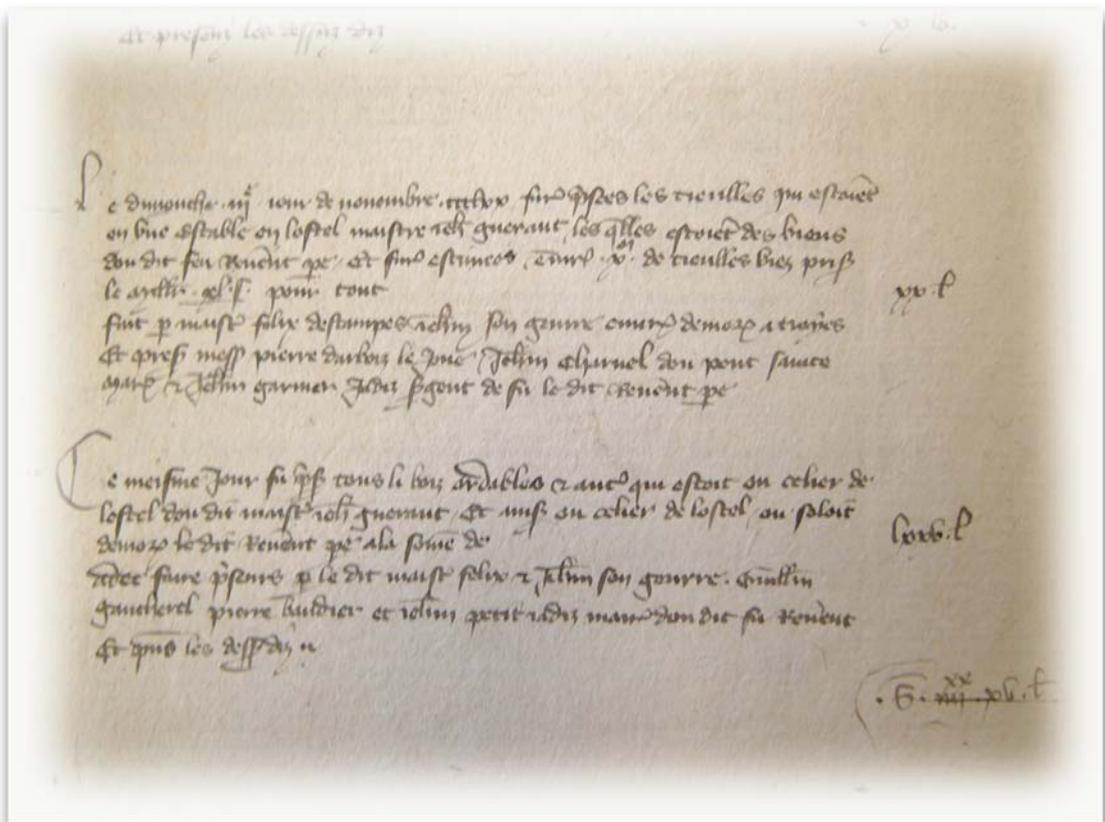
avec l'Angleterre pour piller et rançonner les campagnes champenoises.

Afin de régler sa succession, un inventaire après décès, liste tous ses biens. Pour en évaluer au mieux la valeur, Jhanete ROYENETE et Alips REVENDERESSES s'entourent de spécialistes. C'est ainsi que le 3 novembre 1370 quand sont comptabilisées les 10 000 tuiles de réemploi qui dorment dans une étable, ils font appel à Jehan CHARUEL de PONT-SAINTE-MARIE. Jehan CHARUEL assiste le couvreur habituel du Palais épiscopal, Félix d'ESTAMPES, pour estimer la valeur de celles-ci.

Qui était-il ? Mystère mais ce seul appel à ses compétences prouve que c'était un spécialiste reconnu.

Marie-Cécile BERTIAUX, agrégée d'Histoire

Cliché : Olivier PLAQUETTE Archives Départementales de l'Aube G.508-B,S:9V



*Le dimanche III^e jour de novembre CCCLXX furent prises les tuilles qui estoient en une estable en l'ostel maistre Jehan Gueraut lesquelles estoient des biens dou dit feu reverent pere et furent estimees, contenant de Mm de tuilles viez, prisie le millier XL sous, pour tout XX livres ;
Fait par maistre Felix Destampes, Jehanin son genre, couvreurs demorant a Troyes et presens messire Pierre Darboiz le jere, Jehanin Charuel Dou Pont Sainte Marie et Jehanin Garnier jadic sergent de fu le dit reverent pere.*

avril

Soirée repas avec le club ado dans le cadre de la manifestation "Je présente ma région". **12 avril 2002 à 20 heures**, Centre Social Debussy

Bourse aux vêtements d'été. **16 et 17 avril 2002**, Salle des fêtes

1^{er} tour des élections présidentielles. **21 avril 2002**, Groupe scolaire Sarrail

Repas de l'UNRPA. **25 avril 2002 à 12 heures**, Salle Pont Hubert

Randonnée pédestre organisée par le Centre Social Debussy. **28 avril 2002 de 9 h à 12 h**

juin

Journée des associations, **1^{er} juin 2002, de 9 h à 18 h** au COSEC

Soirée des élèves de l'Harmonie de Pont-Sainte-Marie-Lavau-Creney. **4 juin 2002, à 20 h 30**, Salle des fêtes

Elections législatives. **9 et 16 juin 2002**, Groupe scolaire Sarrail

Tournoi "jeunes" organisé par le Tennis Club Pontois, ouvert aux licenciés. **14 au 30 juin 2002** au COSEC

Fête du quartier Debussy. **15 et 16 juin 2002**. Vide grenier **de 7 h 30 à 17 h 00**

Cérémonie du 18 juin. **18 juin 2002 à 18 h 30**, place Charles de Gaulle

Fête de la musique organisée par la Ville. **21 juin 2002, dès 19 heures**, Ile Beauséjour

Soirée "Je présente ma région" par le club ado. **28 juin 2002 à 20 heures**, Centre Social

mai

Soirée interculturelle dans le cadre de la semaine contre le racisme. **4 mai 2002 à 20 heures**, Centre Social Debussy

2^{ème} tour des élections présidentielles. **5 mai 2002**, Groupe scolaire Sarrail

Repas du club "Les Aînés". **7 mai 2002**, Salle Pont Hubert

Cérémonie du 8 mai 1945. **8 mai 2002 à 11 heures**, Esplanade au monument aux morts

Marché aux fleurs et lancement du concours de fleurissement, organisé par le Centre Social Debussy. **18 mai 2002, de 8 h à 12 h**

Fête des mères par le club "Les Aînés". **Le 21 Mai 2002**, Salle Pont Hubert

Parcours du Coeur. **26 mai 2002 à partir de 8 h 30**



Repas de l'UNRPA. **Le 30 mai 2002**, salle Pont Hubert

Fête du quartier Debussy





Commerçants, artisans et industriels Pontois

1^{ère} partie

Dans la prochaine édition, nous aborderons la suite de notre dossier sur les services de proximité

Pont-Sainte-Marie compte plus de 150 services de proximité, répartis dans différents secteurs. Même si ce qui fait la renommée commerciale de la ville est le centre européen de magasins d'usine, regroupés autour de Mc Arthur Glen et Marques City, la zone agro-alimentaire et le tissu local des commerçants, artisans et industriels se sont développés peu à peu et restent le maillon vital et dynamique de Pont-Sainte-Marie. Chacun d'entre eux met tout en oeuvre afin d'accueillir au mieux les habitants de la commune et de l'agglomération.

La ville soutient le commerce de proximité, d'une part en améliorant la voirie pour favoriser l'accès aux commerces. Elle les aide, d'autre part, lors de manifestations ou de salons, en mettant à leur disposition toutes les structures nécessaires (salle, personnels, communication...)

En qualité de vice-président de la Communauté de l'Agglomération Troyenne, Pascal LANDREAT est récemment intervenu lors du vote du budget, afin de pas augmenter la taxe professionnelle.

Dossier - Dossier - Dossier - Dossier - Dossier

Le commerce





Agence immobilière
Alimentation générale
Ambulance
Aquariophilie
Arts de table - Cadeaux
Assurance
Auto école
Banque
Bar - Café - Brasserie
Boulangerie - Pâtisserie
Bureautique - Informatique
Camping
Carrelage
Carrosserie - Garage - Occasion
Coiffeur
Electroménager
Fleuriste
Habillement
Imprimerie
Institut de beauté
Maçonnerie
Marbrerie
Menuiserie
Motoculture
Paysagiste
Pharmacie
Photographe
Plomberie - Chauffage
Presse - Tabac
Restaurant
Retouche vêtements
Serrurerie
Taxi
Traiteur - Boucherie/Charcuterie
Vins spiritueux
Vitrierie - Véranda

**des services
de proximité**



Auto Ecole

Ecole de conduite Coralie

Rue Claude Debussy

03 25 80 62 44

*Le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
17 h - 19 h*

Mercredi, 10 h - 12 h

Samedi, 14 h - 16 h

Alimentation Générale

Promocash (réservé aux commerçants)

6 avenue des Tirvertz

ZI les Ecrevolles

03 25 46 25 00

*Du lundi au jeudi,
6 h - 12 h et 14 h - 18 h 30*

Vendredi, 6 h - 18 h 30

Samedi, 6 h - 12 h

Petit Casino

Rue Claude Debussy

03 25 80 60 43

*Du lundi au vendredi, 6 h 45 - 12 h 30 et
15 h - 19 h 15*

Samedi, 6 h 45 - 12 h 30 et 15 h - 18 h

Ambulances

AGH SARL

5 rue Roger Salengro

03 25 46 22 50

Ambulances Hermès

31 avenue Jean Jaurès

03 25 80 71 03

Agence immobilière

Pont Hubert Immobilier

3 avenue Jules Guesde

03 25 72 46 46

Du lundi au samedi, 9 h - 12 h et 14 h - 19 h 30

Arts de la table - Cadeaux

L'Art pour la Maison

97 avenue Jules Guesde

03 25 81 15 53

Le lundi, 14 h - 19 h

Du mardi au samedi, 10 h 12 et 14 h - 19 h

Assurance

Assurance Maillard

8 avenue Jules Guesde

03 25 80 67 18

Le lundi, 14 h - 18 h

Mardi à vendredi, 8 h - 12 h et 14 h - 18 h

Samedi, 9 h - 12 h

Aquariophilie

Aquaplus

4 rue Marc Verdier - ZI

03 25 46 72 98

*Le mardi, mercredi et vendredi,
10 h 30 - 12 h et 14 h - 19 h*

Jeudi, 14 h - 19 h

Samedi, 10 h 30 - 19 h

Bureautique - Informatique

AR Technologie

27 rue Roger Salengro

03 25 46 26 26

Le lundi au jeudi, 8 h - 12 h et 14 h - 18 h

Le vendredi, 8 h - 12 h et 14 h - 17 h

Banque

BNP Paribas

2 Avenue Jules Guesde

0 802 35 5369

Crédit Agricole

2 avenue Jean Jaurès

03 25 81 17 90



Bar - Café - Brasserie

Café du Pont Neuf

4 Avenue Jules Guesde

03 25 81 22 09

Du lundi au vendredi, 6 h 30 - 20 h 30

Samedi, 8 h - 22 h

Dimanche, 9 h - 13 h 30

Le Petit Bistr'

5 place Charles de Gaulle

03 25 80 90 99

Du mardi au samedi et le dimanche midi

MCA

Zone industrielle Mac Arthur

03 25 78 02 26

Du lundi au samedi, 9 h - 19 h

Au Petit Chasseur

35 avenue Jules Guesde

03 25 73 98 24

Du lundi au samedi, 6 h 30 - 22 h

Fermé le dimanche après-midi

Brasserie Lyonnaise

29 rue Marc Verdier

03 25 80 04 48

Du lundi au samedi, 8 h 30 - 19 h

La Fring'ale

Zone industrielle Mac Arthur

03 25 70 09 44

Ouvert tous les jours sauf le dimanche

Brasserie du Pressoir

27 bis rue Marc Verdier

03 25 76 11 47

Du lundi au samedi

L'Entre Deux

35 rue Marc Verdier

03 25 80 18 52

27 rue Marc Verdier

03 25 81 39 11

Du lundi au samedi, 10 h - 19 h

Boulangerie - Pâtisserie

Au Pain d'Or

2 place Charles de Gaulle

03 25 81 23 08

Du mardi au dimanche,

6 h - 20 h

Le Palais du Chocolat

3 bis rue des Tirverts

03 25 80 38 38

Du lundi au vendredi,

9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Le samedi, 9 h - 12 h

Pain Debussy

Quartier Debussy

03 25

Tous les jours, 16 h 30 - 21 h

Fermé le lundi

Coradin

3 avenue Jean Jaurès

03 25 80 88 47

Tous les jours, 6 h - 20 h

Fermé le mercredi

Carrelage

Etablissement Grella

46 avenue Jules Guesde

03 25 81 19 43

Du lundi au vendredi,

10 h - 12 h et 14 h - 18 h

Le samedi, 9 h 30 - 12 h

Philippe Bannholtzer

3 impasse Barbusse

03 25 80 67 69

Malik REBAI

4 rue de la Côte Fleurie

03 25 81 07 52

Camping

Camping

7 rue Roger Salengro

03 25 81 02 64

Coiffeur

MM Coiffure

21 avenue Jules Guesde

03 25 81 02 72

Le lundi 14 h - 18 h

Mardi et mercredi, 8 h 30 - 12 h et 14 h - 19 h

Jeudi, 8 h 30 - 19 h

Vendredi, 8 h - 19 h

Samedi, 8 h - 18 h

Salon Espace Coiffure

2 rue Général Sarrail

03 25 80 16 36

Du mardi au vendredi, 9 h - 12 h et 14 h 19 h

Le samedi, 8 h - 19 h

Annie Coiffures

14 avenue Jean Jaurès

03 25 81 09 59

Ouvert tous les jours

sauf le lundi

Déplacements à domicile



Carrosserie - Garage - Occasions

Beltramelli 1

22 rue Pasteur
03 25 81 13 76
*Du lundi au vendredi,
8 h - 12 h et 14 h - 19 h
Samedi, 9 h - 12 h*

Carrosserie du Moulinet

75 bis avenue Jules Guesde
03 25 81 27 11
*Du lundi au vendredi,
8 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Samedi, 9 h - 12 h*

Beltramelli 2

7 rue Claude Chappe - ZI
03 25 80 63 04
*Du lundi au vendredi,
8 h - 12 h et 14 h - 18 h 30*

Garage Opilard

87 avenue Jules Guesde
03 25 46 00 67
*Du lundi au vendredi,
8 h - 12 h et 14 h - 19 h
Samedi, 9 h - 12 h*

Carrosserie Simoni

6 rue Général Sarrail
03 25 81 03 83
Ouvert du lundi au samedi, 8 h - 12 h et 14 h - 18 h

Electroménager

Télé Radio Pontoise

27 avenue Jean Jaurès
03 25 81 06 36
*Du mardi au samedi,
9 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 19 h*

Fleuriste

Pétale

1 avenue Jules Guesde
03 25 80 98 30
Du mardi au dimanche

Habillement

Magasin Burtin

4 Avenue Jean Jaurès
03 25 80 78 88
*Du mardi au samedi,
10 h - 12 h et 14 h - 19 h*

Magasins d'usine Mac Arthur Glen

*Ouvert tous les jours
sauf le dimanche*

Institut de beauté

Capella

35 avenue Jules Guesde
03 25 80 78 93
*Le lundi, 14 h - 19 h
Du mardi au vendredi, 9 h - 19 h
Samedi, 9 h - 17 h
et sur rendez-vous*

Menuiserie

Stab SARL

Rue des Sirettes
03 25 81 24 97

Menuiserie Pontoise

14 rue Claude Chappe
03 25 80 78 89

Duet Construction

3 rue Robert Keller - ZI
03 25 81 00 93

Philippe PAGANESSI

19 rue Pasteur
03 25 81 22 65

Imprimerie

La Renaissance

ZI Les Ecrevolles
03 25 70 44 70
*Du lundi au jeudi, 8 h - 12 h et 14 h - 18 h
Vendredi, 8 h - 12 h et 14 h - 17 h*

Marbrerie

Marbrerie Pontoise

48 avenue Jean Jaurès
03 25 81 29 30
*Ouvert du lundi au samedi,
9 h - 12 h et 14 h - 19 h*



Motoculture

Granja 3

29 avenue Jean Jaurès
03 25 80 28 82

Le lundi, 14 h - 19 h

Du mardi au samedi, 9 h - 12 h et 14 h - 19 h

Entreprise de maçonnerie

Pascal CASAGRANDE

7 bis rue Marc Verdier - ZI
03 25 76 19 09

G.E.C.I.B.A

26 rue Danton
03 25 71 38 25

Presse - Tabac

Totem

6 place Général de Gaulle
03 25 81 13 18

Du lundi au samedi,

6 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h 15

Primo CASAGRANDE

Rue Anatole France
03 25 81 13 31

Pierre GELAS

18 rue des Cyclamens
03 25 81 48 27

Le Debussy

32 rue Claude Debussy
03 25 80 14 94

Du lundi au samedi,

6 h 30 - 12 h 30 et 15 h - 19 h 30

Le dimanche matin, 8 h 30 - 12 h 30

Chapotot Di-Bona

28 rue de la Côte Fleurie
03 25 81 01 98

Angelo PAGANESSI

86 avenue Jean Jaurès
03 25 81 08 86

Entreprise FORCINITI

2 rue Aristide Briand
03 25 81 42 75

PAGANESSI Père et Fils

14 rue Aristide Briand
03 25 81 24 40

Photographe

Zoom photo

12 rue Claude Chappe - ZI
03 25 76 12 04

Le lundi de 14 h à 19 h

Du mardi au samedi, 10 h - 12 h et

14 h - 19 h et sur rendez vous

Pharmacie

Pharmacie Turret

Rue Claude Debussy
03 25 81 25 51

Du lundi au vendredi,

9 h - 12 h et 14 h - 19 h

Le samedi, 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Pharmacie Moutard

1 Place Charles de Gaulle
03 25 80 78 01

Du lundi au vendredi,

8 h 45 - 12 h 30 et 13 h 45 - 19 h 30

Samedi, 9 h - 12 h et 14 h - 19 h

Plomberie - Chauffage

Masson et Cie

4 rue Marc Verdier - ZI
03 25 81 05 78

Serrurie Pontoise

17 avenue Anatole France
03 25 76 92 95

Pascal SOUTHAREWSKY

4 rue des Bergeronnettes
03 25 49 99 95

Paysagiste

Paysage Champagne

3 Chemin de l'Oseraie
03 25 81 45 06



Restaurant

Hostellerie de Pont-Sainte-Marie

34 rue Pasteur
03 25 83 28 61

Ouvert tous les jours sauf le mardi soir, le mercredi soir et le dimanche soir

Dong Duong

13 avenue Jean Jaurès
03 25 81 00 82

Du mardi au dimanche, midi et soir

Bistrot Dupont

5 place Charles de Gaulle
03 25 80 90 99

Ouvert du mardi au samedi et le dimanche midi

Pavé des Halles

6 avenue des Tirverts - ZI
03 25 76 05 69

Du lundi au vendredi, 7 h - 19 h et le samedi, 7 h - 13 h et sous réservation

Bois du Bon Séjour

2 rue Roger Salengro
03 25 81 04 54

Retouche vêtements

Best Mesure

13 avenue Jules Guesde
03 25 49 00 40

*Ouvert le lundi, 14 h - 19 h
Du mardi au samedi, 9 h - 12 h et 14 h - 19 h*

Serrurerie

Duet Construction

3 rue Robert Keller - ZI
03 25 81 00 93

Serrurerie Pontoise

17 avenue Anatole France
03 25 76 92 95

Traiteur - Boucherie/Charcuterie

Huguier Frères

Marché de Gros,
ZI Les Ecrevolles
03 25 80 99 54

*Le lundi, 9 h - 12 h
Du mardi au samedi,
7 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 18 h 30*

Séjournant Traiteur

1 avenue des Tirverts - ZI
03 25 80 92 45

*Du lundi au vendredi,
7 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h*

Le Cordon Bleu

2 rue Pasteur
03 25 70 37 22

*Le lundi, 9 h - 12 h 45
Du mardi au samedi,
9 h - 12 h 45 et 15 h - 19 h*

AT France

Andouillettes de Troyes
5 Avenue des Tirverts - ZI
03 25 70 42 50

Blaisot

4 Place Charles de Gaulle
03 25 81 02 96

*Du mardi au samedi,
8 h - 13 h et 15 h - 19 h 45*

Pavé des Halles

6 avenue des Tirverts - ZI
03 25 76 05 69

Du lundi au vendredi, 7 h - 19 h et le samedi, 7 h - 13 h et sous réservation

Taxi

Taxi de Charmont sous Barbuise

11 rue Anatole France
03 25 81 59 46

Taxi Radio Pontoise

9 rue Guynemer
03 25 80 05 70

Vins et spiritueux

Cellier Saint Nizier

12 avenue des Tirverts
03 25 80 08 87

*Ouvert du lundi au vendredi,
8 h - 12 h et 14 h - 18 h
Samedi, 9 h - 12 h*

Hubert GERMAINE

29 avenue Jules Guesde
03 25 81 04 84

HUET SARL

6 rue Marc Verdier - ZI
03 25 80 72 80

*Du lundi au vendredi,
8 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h
Le samedi, 9 h - 12 h*

Vitrierie - Véranda



Restaurant

Hostellerie de Pont-Sainte-Marie

34 rue Pasteur
03 25 83 28 61

Ouvert tous les jours sauf le mardi soir, le mercredi soir et le dimanche soir

Dong Duong

13 avenue Jean Jaurès
03 25 81 00 82

Du mardi au dimanche, midi et soir

Bistrot Dupont

5 place Charles de Gaulle
03 25 80 90 99

Ouvert du mardi au samedi et le dimanche midi

Pavé des Halles

6 avenue des Tirverts - ZI
03 25 76 05 69

Du lundi au vendredi, 7 h - 19 h et le samedi, 7 h - 13 h et sous réservation

Bois du Bon Séjour

2 rue Roger Salengro
03 25 81 04 54

Retouche vêtements

Best Mesure

13 avenue Jules Guesde
03 25 49 00 40

*Ouvert le lundi, 14 h - 19 h
Du mardi au samedi, 9 h - 12 h et 14 h - 19 h*

Serrurerie

Duet Construction

3 rue Robert Keller - ZI
03 25 81 00 93

Serrurerie Pontoise

17 avenue Anatole France
03 25 76 92 95

Traiteur - Boucherie/Charcuterie

Huguier Frères

Marché de Gros,
ZI Les Ecrevolles
03 25 80 99 54

*Le lundi, 9 h - 12 h
Du mardi au samedi,
7 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 18 h 30*

Séjournant Traiteur

1 avenue des Tirverts - ZI
03 25 80 92 45

*Du lundi au vendredi,
7 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h*

Le Cordon Bleu

2 rue Pasteur
03 25 70 37 22

*Le lundi, 9 h - 12 h 45
Du mardi au samedi,
9 h - 12 h 45 et 15 h - 19 h*

AT France

Andouillettes de Troyes
5 Avenue des Tirverts - ZI
03 25 70 42 50

Blaisot

4 Place Charles de Gaulle
03 25 81 02 96

*Du mardi au samedi,
8 h - 13 h et 15 h - 19 h 45*

Pavé des Halles

6 avenue des Tirverts - ZI
03 25 76 05 69

Du lundi au vendredi, 7 h - 19 h et le samedi, 7 h - 13 h et sous réservation

Taxi

Taxi de Charmont sous Barbuise

11 rue Anatole France
03 25 81 59 46

Taxi Radio Pontoise

9 rue Guynemer
03 25 80 05 70

Vins et spiritueux

Cellier Saint Nizier

12 avenue des Tirverts
03 25 80 08 87

*Ouvert du lundi au vendredi,
8 h - 12 h et 14 h - 18 h
Samedi, 9 h - 12 h*

Hubert GERMAINE

29 avenue Jules Guesde
03 25 81 04 84

HUET SARL

6 rue Marc Verdier - ZI
03 25 80 72 80

*Du lundi au vendredi,
8 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h
Le samedi, 9 h - 12 h*

Vitrierie - Véranda

Les ballons de la générosité pour Alexandre

Les Pontois apportent une pierre à l'édifice de la générosité

La sixième et dernière manifestation de "Mon Voisin", mise en place par le Centre Social Debussy, la SA Mon Logis et la Ville de Pont-Sainte-Marie, le 8 et 9 décembre, a rassemblé les habitants autour du thème de la solidarité. "Mon Voisin est solidaire" a réuni les associations pontoises qui oeuvrent dans les actions caritatives, humanitaires et sociales. Les bénévoles de l'aide aux devoirs du Centre Social, l'association "un Cyclone de solidarité" qui vient en aide aux sinistrés du Nicaragua, le Secours Catholique, l'Association Familiale, l'UNRPA, les Restos du Coeur et le Bus de transfusion sanguine, ont présenté leurs différentes actions et activités. Quelques jours avant cette manifestation, l'équipe du Centre Social et les correspondants de proximité ont vendu, dans toute la commune, des ballons, accompagnés d'un message de solidarité. Les fonds récoltés par cette vente ont été



Pascal LANDREAT remet le chèque de 428,92 euros aux parents d'Alexandre, quelques instants avant le lâcher de ballons

versés à Alexandre DEMANGE, jeune Briennois non voyant, qui a besoin d'un chien-guide pour les gestes de la vie quotidienne.

11 433,68 euros pour l'achat d'un chien guide

Alexandre a perdu la vue à l'âge de huit ans. Grâce à l'association Mira France, qui aide les non voyants en leur offrant un chien-guide et en assurant leur formation, il a pu surmonter ses difficultés journalières avec son

chien "Beaufort".

Malheureusement, "Beaufort" est décédé en novembre dernier. Pour le remplacer, les parents d'Alexandre doivent investir une somme de 11 433,68 euros. Les Pontois se sont mobilisés. Les fonds récoltés, soient 428,92 euros, ont été remis à M et Mme DEMANGE par Pascal LANDREAT.

Un lâcher de ballons a clôturé cette année 2001 consacrée à "Mon Voisin". Bravo à tous pour ce bel élan de générosité !



Des jouets pour les enfants du Centre Social



Le Lion's Club de Troyes en Champagne offre des jouets au Centre Social Debussy

Le geste de générosité du président, Robert JOUARD, a permis à une soixantaine d'en-

fants de recevoir de nombreux cadeaux. "Certains jouets ont été offerts aux enfants âgés de 4 à 10 ans, fréquentant le Centre Social. Les autres ont été mis à disposition dans la salle de jeux du Centre" explique Laetitia GOURLET, coordinatrice du Centre Social Debussy. Au total, plus de 200 jouets ont été offerts par le Lion's Club pour la plus grande joie des enfants.



Parcours du Coeur 2002 quand sport rime avec santé

Le Parcours du Coeur est depuis 1997, l'un des moments forts de la vie associative et sportive pontoise

Comme chaque année, Pont-Sainte-Marie organise, au moment de la journée nationale, le parcours du coeur. Dès 8 h 30, le dimanche 26 mai prochain, les cyclistes, vététistes et marcheurs se regrouperont sur le Forum Debussy, rue Claude Debussy. Que ce soit à pied, à vélo, en VTT, le parcours reste avant tout un moment de convivialité et de détente. Aucune performance n'est recherchée. Chacun des parti-

cipants va à son propre rythme. Différents parcours sont proposés : parcours pédestres de 4, 9 et 12 km, parcours cycliste de 26 km environ et parcours VTT de près de 25 km.

Un maillot aux couleurs du parcours, un sandwich et une boisson seront offerts à tous les participants. Ceux-ci bénéficieront de l'assistance des sapeurs-pompiers et de secouristes. Des stands jalonnent le parcours et permettront à chacun de marquer une pause afin de se documenter sur la protection de votre santé.

Avec une moyenne annuelle de plus de 550 participants, le Parcours du Coeur de Pont-Sainte-Marie est l'une des manifestations les plus réussies du département. Tous en piste ! Rendez vous le 26 mai prochain.

Un nouveau président pour le Comité d'Entente des Anciens Combattants

Le Comité d'Entente des Anciens Combattants de Pont-Sainte-Marie et environs s'est réuni en assemblée générale afin de dresser le bilan de l'année 2001

Christian ORY, secrétaire et trésorier, a remercié la municipalité pour son soutien à une association qui a participé cette année à sept cérémonies patriotiques sur Pont-Sainte-Marie, Crenoy et Lavau.

Soucieux d'encourager le devoir de mémoire, Pascal LANDREAT et André BOUCHERAT, maire adjoint en charge de la vie associative, ont invité de jeunes collégiens à participer aux cérémonies du 18 juin et du 11 novembre. Une conférence-débat sur le thème de la Bataille de Verdun a été organisée le 11 novembre, avec l'intervention de Christian LAMBART, docteur en Histoire. C'est un bilan positif pour le comité et pour toutes les associations patriotiques qui " doivent mobiliser leurs adhérents pour une participation plus importante aux différentes cérémonies locales, afin de perpétuer le souvenir des sacrifices consentis par les anciens combattants " souligne Christian ORY. Le nouveau bureau a été élu. Le président Paul DE NAEYER a été remplacé par Christian ORY. Avant



Le Comité a élu un nouveau président, Christian ORY (en médaillon)

de clore l'assemblée, le maire a tenu à renouveler son soutien aux associations, en général, et aux associations patriotiques en particulier.

Le nouveau bureau

Président honoraire : Jean GENEVOIS
Président : Christian ORY
Vice président : Lionel CAIMENT
Secrétaire : Christian ORY
Trésorier : William HALM

Un nouveau directeur pour le Centre Social Debussy

Fort de 25 ans de vécu professionnel en qualité d'éducateur, Ange BOURSON apporte toute son expérience au service des Pontois

Depuis le 2 janvier dernier, Ange BOURSON est le nouveau directeur du Centre Social Debussy. Reprendre un existant de 6 années n'est pas chose simple, mais le directeur est épaulé dans sa mission par une équipe d'une quinzaine de salariés bien impliqués dans les différentes actions déjà menées. "C'est un atout non négligeable. Ils connaissent bien les lieux, les habitants et leurs demandes" souligne M. BOURSON actuellement en période "d'observation". "Je prends connaissance peu à peu du tissu social de la commune, des partenaires potentiels

avec qui travailler, de la politique globale de la ville, des moyens humains et matériels dont je dispose pour mener à bien ma mission" explique l'intéressé.

Médiateur, animateur, homme de terrain, Ange BOURSON souhaite travailler dans un souci permanent de dialogue et d'échange. Son principal défi est d'ouvrir le Centre Social à tous les Pontois sans exception. "Je veux amener des projets sur d'autres secteurs de la commune que le quartier Debussy" annonce le nouveau directeur qui va rencontrer les habitants, afin de favoriser l'émergence de projets proposés par ceux-ci.

Ouvrir le centre à tous les habitants de la commune



Homme de dialogue, Ange BOURSON croit également fermement aux valeurs du partenariat. Grâce à son expérience, il a pu tisser au fil du temps un réseau de partenaires qu'il va développer aussi sur l'agglomération troyenne. "Je maintiens l'existant mais je développerai aussi un partenariat spécifique susceptible d'apporter les réponses ou une partie des réponses à nos attentes" a annoncé l'intéressé.

Soirées pyjama ou comment mettre les livres en scène

Comment initier les jeunes au plaisir de la lecture ?

Organisées en partenariat avec les bibliothèques de Saint Julien Les Villas, Troyes, Bréviandes et Pont-Sainte-Marie, les "soirées pyjama", présentées sur les deux sites de la bibliothèque municipale, ont rencontré un vif succès auprès des enfants, parents et professeurs. Jacqueline BODE, Christelle GILLOT, Jacqueline LAPLANCHE, Agnès MICHOT et

Blandine MOUTON, bibliothécaires et bénévoles, ont donné toute la mesure de leur talent de conteuses, en interprétant, de façon humoristique et tendre, des histoires sur le thème de l'endormissement.



Blandine MOUTON, bibliothécaire à Pont-Sainte-Marie



Xavier CLAVERIE-ROSPIDE chef de projet du Contrat de Ville

En poste depuis le 12 novembre dernier, Xavier CLAVERIE-ROSPIDE est le nouveau chef de projet de la mairie



Impliquée dans le Contrat de Ville depuis 1994, la ville de Pont-Sainte-Marie a mis en oeuvre un certain nombre d'actions en direction du quartier Debussy, classé en Zone Urbaine Sensible. Grâce à un partenariat avec l'Europe, l'Etat, la Région, la CAT et les bailleurs sociaux, la commune a pu engager diverses réalisations sur ce quartier. Xavier CLAVERIE-ROSPIDE a aujourd'hui pour

mission de veiller à la mise en place des nouveaux projets et de solliciter des financements extérieurs pour le nouveau Contrat de Ville, signé pour 2002-2006.

Le principal dossier pour les deux années à venir sur lequel travaille actuellement le chef de projet, est la construction d'un nouveau Centre de Loisirs répondant aux normes d'accueil.

Xavier CLAVERIE-ROSPIDE prend également en charge les dossiers de la politique de la Ville, de la révision du POS, du camp du Moulinet et du Parc Lebocey. Parallèlement, et pendant quelques semaines, il dirigera aussi les Services Techniques Municipaux.

Anciens élèves de Pont-Sainte-Marie Classe de 1943-1944 de Mademoiselle LAMBERT



Photo prêtée par Michel SOMMIER,
président de l'Amicale des Anciens
Elèves de PONT-SAINTE-MARIE

L'Amicale des Anciens Elèves de PONT-SAINTE-MARIE rassemble les anciens élèves, garçons et filles, qui ont fréquenté les classes pontoises. Si vous voulez devenir membre de l'association et apporter votre témoignage aux générations futures, contactez Michel SOMMIER
03 25 21 27 00
ou la mairie
03 25 81 20 54

De bas en haut et de gauche à droite

1^{er} rang : Françoise MILLARD - Sylvette BERTHOLON - Huguette HENRY - Ginette SOMMIER - Rolande BERTHOLON - Lucette BOCQUET - Suzanne CLAVERIE

2^{ème} rang : Yolande MAHUT - Micheline MILLOT - Nicole PECQUEUX - Monique CHEVALET - Gisèle SCHROOTEN - Huguette IAGER

3^{ème} rang : Josiane LALAUX - Paulette ACKERMANN - Josette CHEVALET - Liliane CAP - Madeleine BOUILLEZ - Madeleine DEGOISEY - Ginette DOUINE

4^{ème} rang : Monique DEGOISEY - Gilberte GONTHIER - Monique BOUCHARD - Jeanine GIRARD

Un carnaval tout en confettis et en couleurs

Une véritable cascade de couleurs a envahi les rues de la commune pour carnaval

D plus de 150 participants se sont retrouvés pour fêter Mardi Gras. Organisé par le Centre Social Debussy, Carnaval a rassemblé les enfants fréquentant les deux centres de loisirs, les jeunes inscrits au Centre Social et les parents. Des costumes de toutes les couleurs ont été créés par les animateurs des centres. Quant aux mamans, elles ont aidé au maquillage. Quelle créativité ! On a pu également apprécier l'agilité des échassiers qui se sont mêlés au public. Pour préserver la tradition, Monsieur Carnaval a ensuite été brûlé, sous les cris enthousiastes. Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour d'un goûter où flottait une agréable odeur de beignets.



Ils ont brûlé Monsieur Carnaval !

Les ados s'impliquent dans la vie de leur commune

Avec un noyau dur d'une centaine d'adhérents, âgés de 13 à 18 ans, le club ado ne manque pas une occasion de faire vivre sa commune

Après le Congo/Zaïre, après le Maroc, après Madagascar, les jeunes du club ado du Centre Social, ont présenté l'Algérie dans le cadre de la manifestation " Je présente ma région ". Les ados ont préparé une soirée algérienne, encadrés par Ibrahim DJIBO, et les animateurs Stell TAVY et Tatiana BIZIT-BILA. Au programme de cette manifestation, une exposition de photos, d'objets typiques du pays comme les tapis faits main, les services à thé

en or ou encore les instruments de musique. Un repas a été cuisiné avec l'aide des habitants des environs et tout le monde a pu apprécier le traditionnel couscous. Les ados ont ensuite défilé dans des costumes algériens sous l'œil séduit d'Ange BOURSON, nouveau directeur du Centre Social et de Pascal LANDREAT, venu encourager cette initiative originale.



Installation d'un Comité Consultatif pour l'Environnement

Les réflexions de la municipalité concernant la protection de l'environnement, seront désormais menées par un comité consultatif

Créé le 12 février dernier, le Comité Consultatif pour l'Environnement regroupe une quinzaine de membres issus de différents horizons. C'est la première fois qu'une structure traitant de l'environnement voit le jour à Pont-Sainte-Marie. Celle-ci s'inscrit dans une volonté d'ouverture où chacun des membres apportera conseils et compétences pour mener à bien les

dossiers. Ainsi, élus, habitants, associations et représentants de l'Etat vont travailler de concert pour l'amélioration du cadre de vie des Pontois. Ce comité, présidé par Annie HUGEROT, conseillère municipale, mènera essentiellement une action de réflexion sur les projets et formulera des propositions à l'ensemble du conseil municipal. Le programme est dense : aménagement de la Vallée de la Seine avec, entre autres, la protection des puits de captage ou encore

le renforcement des berges de la Seine, la participation de la commune aux concours de fleurissement, l'organisation d'un repas champêtre ouvert à tous les habitants, la mise en oeuvre d'une semaine de l'environnement...

Priorité au parc Lebocey

Le plus gros dossier du comité reste la préservation du parc Lebocey, véritable poumon vert de l'agglomération troyenne. En effet, il existe peu de sites d'une superficie de 14 hectares, riches en faune et en flore, dans les environs. Un travail de quelques mois sera nécessaire pour remettre en état et en forme son arboretum, désenvaser le plan d'eau et le nettoyer. La commune n'étant pas propriétaire du terrain, elle devra, au préalable, négocier avec l'Etat pour acquérir le parc.



Annie Hugerot présidera ce comité consultatif, constitué d'élus, d'associations et d'habitants

Toutes ces réflexions sont inscrites dans la révision du PLU (plan d'occupation des sols) qui assurera un développement harmonieux de la commune. De même, le comité réfléchira sur la façon de communiquer, d'informer et sensibiliser la population à son environnement. Comme le souligne, Pascal LANDREAT "A terme, ce sont les habitants qui devront s'approprier les projets".

En bref

- Le ramassage des gros objets au porte à porte aura lieu le : **Mercredi 10 avril 2002**
Les gros objets sont à sortir la veille au soir du passage de la société DECTRA.
Afin d'établir le trajet de la société, veuillez contacter les services techniques municipaux au 03 25 71 83 93
- Les bureaux des services techniques municipaux ont été transférés dans l'ancien lavoir situé en face de la mairie.

Composition du Comité

Élus

Denis DELANCHY
Gérard GRASSET
Annie HUGEROT
Martine OLIVAIN
Gérard WILNER

Associations

Pascal CORNEUX (Arbre Vert)
Jean-Luc GOURLIN et
Jean-Claude ROULEUX
(Association pour la Sauvegarde
du Parc Lebocey)

Habitants

Serge CALLOT
Jean-Louis CICERI
Gilles FOUCARD
Jean-Marie JOANNE

et

Michel GIROST (DDE)
Claude HOMEHR
(maire adjoint à Crenoy)
André MORET
(maire adjoint à St Parres aux Tertres)

Les chiens dangereux

Depuis 1999, la réglementation impose aux propriétaires de chiens dangereux d'en faire la déclaration à la mairie de leur domicile

Estimés à plus de 60 000 individus en France, parfois issus d'élevages clandestins, les chiens dangereux font l'objet d'un large trafic. Le fait que cet animal soit souvent utilisé comme arme, a contraint le législateur à classer les chiens dangereux en deux catégories et à mettre en place une réglementation précise. Ainsi, tous les propriétaires doivent déclarer leur animal à la mairie de leur domicile. De même, ils doivent s'assurer que leur chien est toujours promené muselé et tenu en laisse par une personne majeure. De plus, les chiens de première catégorie doivent être stérilisés de manière irréversible, qu'ils soient mâles ou femelles.

Pour de bonnes relations de voisinage

Le règlement intérieur d'un immeuble d'habitation peut mentionner l'interdiction de chiens de première catégorie. Bien que tout locataire ait le droit de posséder un animal familier, le phénomène des chiens dangereux oblige à limiter cette possibilité. Tout habitant peut signaler au maire de sa commune la présence d'un chien dangereux dans son voisinage. Le Maire a alors plusieurs possibilités d'action. Il peut demander au propriétaire du chien de prendre les mesures nécessaires afin d'évi-



ter tout accident s'il estime que le chien représente un danger. Si le maître de l'animal néglige de donner suite à ses injonctions, le Maire peut, par arrêté, ordonner la saisie du chien par la force publique et son placement dans un lieu de dépôt. Le propriétaire du chien dispose alors de huit jours pour présenter toutes les garanties demandées. Passé ce délai, le maire peut ordonner l'euthanasie de l'animal ou peut le diriger

vers une fondation ou association protectrice des animaux.

Documents à fournir lors de la déclaration de votre chien en mairie

- Attestation de vaccination antirabique en cours de validité
- Attestation d'assurance en cours de validité pour les dommages causés aux tiers par l'animal
- Certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal sauf LOF et 2^{ème} catégorie
- Attestation de vente facultative
- Copie du carnet de santé
- Copie du document LOF
- Copie de la carte de la Centrale Canine avec le numéro de tatouage

Ne pas respecter la réglementation sur les chiens dangereux constitue un délit passible de plus de 10 000 euros d'amende et de plus de 5 mois d'emprisonnement, selon le délit



Les "prêts à poster"

Depuis décembre 2001, la Poste, en partenariat avec la ville de Pont-Sainte-Marie, propose un lot de cinq enveloppes pré-timbrées, illustrées par une photographie de la commune. Ce lot est disponible au bureau de poste pour la somme de 3,05 euros

Journée de l'Audition

L'association "En Actions - Handicapés au service du handicap" organise la journée de l'audition le 15 mai 2002. Cette manifestation, dont l'objectif est de sensibiliser la population aux problèmes d'auditions, tournera autour du thème "Les communes"

Aide sociale
Le service social de la mairie ne reçoit plus au Centre Social "Les Erables B2". En effet, la majorité des demandeurs se présente directement au service social de la mairie tous les après-midi de 14 h 30 à 16 h 30. La trop faible fréquentation des permanences effectuées sur le quartier nous a conduit à les supprimer.

Réseau de Gérontologie

Le réseau de Gérontologie du Département de l'Aube, **Aube Seniors**, créé en 2000, est un lieu unique d'information pour les personnes âgées, leurs familles, les professionnels de santé et les services sociaux.

Aube Seniors renseigne sur les services d'aides à domicile, la télé-alarme, l'amélioration de l'habitat, l'organisation du retour à domicile après hospitalisation, les différents types d'hébergement, les droits et protections, les loisirs...

N'hésitez pas à contacter **Yvette JAROUSSE** et **Alice MOREAU** au 03 25 73 38 42



Bourse aux vêtements d'été et matériel de nursery

Organisée par l'Association Familiale de Pont-Sainte-Marie

Dépôt : les lundis 15 et mardi 16 avril
Prendre rendez-vous au 03 25 46 75 86

le 9 avril, de 14 h 30 à 17 h et le 10 avril de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h

Vente : mardi 16 avril 2002 (uniquement pour les adhérents) de 17 h à 19 h 30 et

mercredi 17 avril 2002 de 9 h à 18 h (pour tous) sans interruption

Retraits et remboursements : vendredi 19 avril



Taxi Autoville

Un service de Taxi Autoville existe sur Troyes et l'agglomération à coût réduit pour les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer. Facile d'accès, le Taxi Autoville vient vous chercher à l'endroit de votre choix et vous emmène où vous le souhaitez.

Pour bénéficier du service Taxi Autoville, il suffit de remettre une demande d'inscription au Service Station AUTOVILLE, place de la Halle à Troyes (près de la FNAC).

Cet imprimé est disponible en mairie, au service social ou à la station AUTOVILLE.

Pour plus d'informations, contacter la Station AUTOVILLE, du lundi au samedi, de 8 h à 12 h 45 et de 13 h 30 à 19 h, au 03 25 70 49 00

Permanences de la COTOREP

Les prochaines permanences de la COTOREP auront lieu aux Erables B2, les jeudis 4 avril, 16 mai et 16 juin, de 16 h à 18 h

Permanences du Secours Catholique

Les prochaines permanences du Secours Catholique auront lieu au rez-de-chaussée de la tour "Les Peupliers", les lundis 22 avril, 6 mai, 27 mai, 10 juin, et 24 juin, de 14 h à 16 h

Appel aux Pontois

Dans le cadre de votre rubrique "Il était une fois Pont-Sainte-Marie", nous recherchons des personnes intéressées par l'histoire de la commune et possédant des documents sur la cité.

Merci de vous adresser au service communication de la mairie

Conciliateur

M. BOMBLED, conciliateur de Pont-Sainte-Marie, est à votre écoute tous les vendredis matin, de 10 h à 12 h, à la mairie

Raid multisports

L'Echappée Champenoise

Organisée le dimanche 14 avril 2002 par les étudiants de l'UTT et le groupe ESC Troyes, l'Echappée Champenoise est un raid qui se décompose de plusieurs épreuves (canoë, course, tir à l'arc, VTT), au départ du Parc de la Forêt d'Orient et à destination de Pont-Sainte-Marie. 50 équipes, mixtes ou non, composées chacune de 4 personnes, s'affrontent dans la convivialité. Si vous aimez l'aventure, téléphonez au 03.25.49.93.28 pour plus de renseignements, ou venez retirer les bulletins d'inscription à la mairie.



Permanences de la liste d'opposition menée par Gérard GRASSET, Christine CHAMPEAU, Cathy PLAQUEVENT, Guy LIVIN et Joël COFFINET. Les samedis 27 avril, 18 mai et 8 juin, de 9 h à 12 h, à la mairie

Compte rendu du 28 février 2002

Révision du plan d'occupation des sols (POS) - Objectifs et modalités de la concertation

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité la révision du POS/PLU qui permettra de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU), et qui transforme les POS en PLU. La législation impose à la collectivité une concertation avec les habitants et les associations locales ainsi que la programmation de réunions publiques qui présenteront les projets d'aménagement.

Création d'une commission Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme

La municipalité a décidé à l'unanimité la création d'une commission Plan d'Occupation des Sols/Plan Local d'Urbanisme. Elle permettra son suivi et la conduction de réflexion pour d'éventuelles procédures susceptibles d'intervenir.

Les membres de la commission sont Claude ARTELESA, André BOUCHERAT, Michel FOURTEMBERG, Frédy MERCY, Gérard GRASSET, Gérard WILNER et Jean-Claude TOURNOIS.

Réfection des trottoirs

La municipalité a décidé à l'unanimité la réfection des trottoirs pour la rue Claude Chappe et pour une partie de la rue Marc Verdier (jusqu'à la rue Jean Jaurès, côté gauche).

Réfection de l'éclairage public

La municipalité a décidé à l'unanimité l'amélioration de l'éclairage public rues des Mésanges, des Fauvettes, des Bergeronnettes, des Chardonnerets, place des Pinsons et ruelle du Gué. De nouveaux candélabres en acier thermo-laqué remplaceront les luminaires boules et les mâts existants.

Acquisitions foncières - Protection du puits de captage

La municipalité a décidé à l'unanimité l'acquisition des terrains entourant le puits de captage, afin d'en assurer sa protection et afin de constituer une zone verte de loisirs.

Acquisition de matériel informatique

La municipalité a voté à l'unanimité l'acquisition de 10 postes informatiques pour les écoles.

Entretien des locaux sportifs et d'animation - Revalorisation des tarifs pour l'année 2002

La municipalité a adopté à l'unanimité la revalorisation des tarifs de la société SANETT qui entretient les locaux du COSEC et de la Salle des fêtes. Pour l'année 2002, la dépense s'établit à 12 308,06 euros pour le COSEC et 6 750,24 euros pour la Salle des fêtes.

Entretien des locaux scolaires - Revalorisation des tarifs pour l'année 2002

La municipalité a voté à l'unanimité la revalorisation des tarifs de la société SOGEP en charge de l'entretien des locaux scolaires. Pour l'année 2002, la dépense s'établit à 36 673,48 euros.

Cimetière communal - Exercice 2002 - Relèvement du tarif des concessions

La municipalité a voté à l'unanimité le relèvement des tarifs des concessions du cimetière de 1,5 %. De plus, afin de ne plus limiter l'immobilisation des terrains et afin de favoriser des rotations compte tenu du faible nombre de places encore disponibles, elle a accepté de relever le tarif uniquement sur les concessions d'une durée de 15 ans et de 30 ans.

Les tarifs s'établissent comme suit :

Temporaire (15 ans) : 84 euros

Trentenaire : 238 euros

Cinquantenaire : 495 euros

D'autre part, les concessions cinéraires évoluent dans la même proportion, soit :

Temporaire : 42 euros

Trentenaire : 119 euros

Cinquantenaire : 247,50 euros

Construction d'un columbarium

La municipalité a voté à l'unanimité la construction d'un columbarium dans l'enceinte du cimetière communal. Le montant de l'aménagement s'élève à environ 35 370 euros TTC.

Vacation horaires des sapeurs pompiers volontaires - Revalorisation

La municipalité a voté à l'unanimité la revalorisation de 0,7 % des vacations des sapeurs pompiers volontaires soit :

Officiers : 9,95 euros

Sous officiers : 8 euros

Caporaux : 7,12 euros

Sapeurs : 6,62 euros

Garantie d'emprunt Mon Logis

La S.A Mon Logis a sollicité la garantie d'emprunt d'un montant de 52 640 euros pour la construction de 10 garages locatifs, rue Frédéric Chopin.

Après un vote à bulletin secret, et le résultat de 13 voix pour et 13 voix contre, le maire a décidé d'ajourner cette délibération. Il a ensuite proposé une motion adressée aux dirigeants de la SA. Mon Logis leur demandant plus de transparence dans la gestion de leur société. Adopté à l'unanimité

Installations soumises à autorisation - Consultation

La municipalité a voté à l'unanimité le projet d'extension des entrepôts de la société DEVANLAY-LACOSTE à TROYES.

Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Il a été proposé la création d'un poste d'agent d'entretien territorial qualifié à temps complet, à compter du 15 avril 2002, de la création d'un poste d'agent technique territorial principal à temps complet, à compter du 15 avril 2002 et d'un poste d'agent d'entretien territorial à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2002. 1 abstention.

Personnel communal - Transformation d'un CES en CEC

La municipalité a adopté à l'unanimité la transformation d'un Contrat Emploi Solidarité en Contrat Emploi Consolidé, à compter du 12 février 2002, pour une durée d'un an.

Centre de Loisirs sans Hébergement - Projet de construction

La municipalité a voté à l'unanimité la création d'un centre de loisirs sur le terrain de l'ancienne propriété MIKO.

Création d'une école de musique municipale

La municipalité a voté à l'unanimité la création d'une école de musique municipale

Participation des élèves du collège aux rencontres académiques de danse

La municipalité a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Collège Euréka pour les rencontres académiques de danse qui auront lieu à REIMS du 13 au 16 mai 2002.

Cette aide financière s'élève à 253 euros.

NAISSANCES



ADOUMI Rania, 2 bis résidence les Iris, née le 27 novembre 2001
NGUYEN Emmy, Les Ormes, née le 9 décembre 2001
WARIN Mathilde, les Chênes, née le 13 décembre 2001
FLORENCEAU Sarah, 91 rue Jules Guesde, née le 21 décembre 2001
HANNEDOUCHE Marie, 12 A rue Georges Clémenceau, née le 23 décembre 2001
BIGNOT Maëlys, 5 rue Maréchal Leclerc, née le 27 décembre 2001
GAGO Stéphanie, Les Peupliers, née le 27 décembre 2001
ROMARY Andréa, 12 B Georges Clémenceau, née le 1^{er} janvier 2002
DUPONT Laura, Quartier Debussy, née le 3 janvier 2002
RENAULT Baptiste, 10 résidence les Bleuets, né le 8 janvier 2002
WAUQUIER Grégoire, 10 rue des Quatre Vents, né le 11 janvier 2002
PENNING Morgane, Quartier Debussy, née le 12 janvier 2002
BARBIER Laura, Les Peupliers, née le 13 janvier 2002
CASAGRANDE Amandine, 7 bis rue Marc Verdier, née le 15 janvier 2002
MAKOWIAK Manuel, 12 rue Maréchal Leclerc, né le 17 janvier 2002
AZOUGAGH Tasnyme, 13 rue des Bruyères, née le 28 janvier 2002
MARTINEZ Yris, Les Peupliers, née le 1^{er} février 2002
HEMMEN Guillaume, 10 bis rue Georges Bizet, né le 2 février 2002
MAIZI Sofian, 4 résidence les Iris, né le 3 février 2002
MINGRONE Joseph, 2 rue Aristide Briand, né le 3 février 2002
KLAUSE Arthur, 12 B Georges Bizet, né le 3 février 2002
BOCQUET Dylan, 4 résidence les Pétunias, né le 27 février 2002
SALOU Corentin, Les Erables B2, né le 15 mars 2002

MARIAGES



Mariage du 22 décembre 2001 de **Thai NGUYEN et Clarisse NGUYEN**, domiciliés Les Erables B2 à PONT-SAINTE-MARIE

DECES



Mme OUDART veuve MIDY Odette, 92 ans, domiciliée Domaine de Nazareth, décès du 16 décembre 2001 à PONT-SAINTE-MARIE
M. MARNE Gilbert, 79 ans, domicilié Domaine de Nazareth, décès du 7 décembre 2001 à PONT-SAINTE-MARIE
Mme BERNADET veuve CRANCE Lucienne, 92 ans, domiciliée 1 Impasse Fleuriot, décès du 9 décembre 2001 à TROYES
Mme POURRIER épouse DE NONI Germaine, 82 ans, domiciliée Domaine de Nazareth, décès du 21 décembre 2001 à PONT-SAINTE-MARIE
Mme RENAULT Jeannine, 75 ans, domiciliée 5 bis rue des Gayettes à Troyes, décès du 21 décembre 2001 à PONT-SAINTE-MARIE
M. RUFFING Marcel, 94 ans, domicilié 4 Chemin de la Croix Rouge, décès du 31 décembre 2001 à PONT-SAINTE-MARIE
M. BOURGEOIS Henri, 93 ans, domicilié Domaine de Nazareth, décès du 7 janvier 2002 à TROYES
M. BAUER Bernard, 86 ans, domicilié 5 rue Pasteur, décès du 9 janvier 2002 à TROYES
Mme MONGIN veuve GUERINONI Denise, 92 ans, domiciliée Domaine de Nazareth, décès du 31 janvier 2002 à PONT-SAINTE-MARIE
M. GUNDALL Robert, 82 ans, domicilié Domaine de Nazareth, décès du 26 janvier 2002 à CHAUMONT
M. THOYER Charles, 94 ans, domicilié 7 avenue Jules Guesde, décès du 29 janvier 2002 à TROYES
Mme TINCHANT veuve LALAUX Maria, 91 ans, domiciliée 32 avenue Jules Guesde, décès du 6 février 2002 à BAR SUR AUBE
Mme ARNEFAUX veuve LANGUET Eliane, 80 ans, domiciliée Domaine de Nazareth, décès du 18 février 2002 à TROYES
Mme DENIS épouse VACHERAT Andrée, 67 ans, domiciliée 1 rue des Terres Blanches, décès du 10 mars 2002 à TROYES

M. R. constate que la plupart des parents stationnent leur véhicule devant les écoles Sarrail et Jaurès, lors des heures d'arrivée et de sortie des enfants. Il demande si une solution est envisagée car cela pose des problèmes de circulation et de sécurité.



Groupe scolaire Jaurès



Groupe scolaire Sarrail

Cette préoccupation concernant la sécurité des enfants aux abords des écoles est bien légitime.

La municipalité, sensible à cette situation, engage une réflexion trop longtemps repoussée. S'agissant de l'avenue Jean Jaurès, nous nous orientons vers une séparation des deux voies par un terre-plein central qui aura l'avantage, d'une part, de réduire la largeur de la voie, et, d'autre part, de matérialiser cet espace sensible fréquenté par les enfants.

Ainsi, le stationnement en double file sera rendu impossible et la vitesse de facto limitée. Des feux "spécifiques" installés en amont et en aval signaleront la sortie de l'école.

Mais, pour mener à bien ces aménagements, nous devons recueillir l'aval des services de la Direction Départementale de l'Équipement car cette avenue a le statut de voirie nationale. En tout état de cause, nous nous emploierons à faire aboutir ce projet.

Pour ce qui concerne la rue Sarrail, le problème est différent. En effet, ce n'est pas tant la vitesse qui nous pose des problèmes sur une rue, dont la largeur a déjà été réduite, mais plutôt le stationnement anarchique sur la voirie et les trottoirs dans

l'entrée de l'école. Ces faits constatés à plusieurs reprises sont facteurs de difficultés pour manoeuvrer et entraînent un manque de visibilité au milieu de groupes de jeunes enfants. Chacun en aura compris le danger.

Florence SCHERER, Maire adjoint chargée de l'enseignement, aura l'occasion de présenter les projets d'aménagement lors de prochains conseils d'école. En attendant, j'en appelle au civisme de tous pour préserver la sécurité de nos enfants.

M. B. domicilié rue Anatole France demande si l'installation d'un arrêt de bus au début de la rue Anatole France est prévu.



Comme nous en avons pris l'engagement, nous avons commencé des négociations avec les services de la TCAT pour que le "vieux" Pont-Sainte-Marie bénéficie de cette desserte. Il s'agit plus particulièrement du secteur de la Mairie, de l'Église et de la Salle des fêtes. Pont-Sainte-Marie est la seule commune de l'agglomération à ne pas avoir sa mairie desservie par les transports en commun.

L'itinéraire proposé sera le suivant : en provenance de la rue Danton, le bus longera le cimetière, tournera à gauche pour rejoindre la rue Pierre Curie, puis s'engagera dans la rue Aristide Briand, pour se rendre au terminus devant le collège.

Au retour, le bus empruntera le même chemin.

En conséquence, il n'est pas prévu, pour des raisons de sécurité, de modifier l'arrêt qui existe actuellement le long du cimetière. Celui-ci se trouve à quelques dizaines de mètres de la rue Anatole France.

En tant que vice-président de la TCAT, je m'attacherai à faire aboutir ce projet.

Pascal LANDREAT

Ce journal est le vôtre

Vos remarques, vos questions, vos suggestions sont les bienvenues.

N'hésitez pas à les faire parvenir par

Courrier
Mairie,
Place Langlois
10150 Pont-Sainte-Marie

Téléphone
03 25 81 20 54

Télécopie
03 25 80 07 49

Internet
rachel.muller@cfi-ste.fr
ou
plandreat@wanadoo.fr

Et à la permanence tous les samedis matin

Directeur de la publication
Pascal LANDREAT

Présidente de la commission
Rachel MULLER

Rédaction - Conception - Réalisation
Sandrine TOURNOIS
Service communication
Mairie de Pont-Sainte-Marie

Impression
Imprimeries PATON
71 avenue Maréchal Leclerc
10120 Saint André Les Vergers
03 25 78 34 49

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2002

N° ISSN : en cours